

Fiches : Modèles alternatifs

FRC-Assura-Medecin-de-Famille-Médecin de famille			
PROFIL DU PRODUIT			
NOM DU PRODUIT	Medecin-de-Famille	TYPE	Médecin de famille
ASSUREUR	Assura	ÉDITION	10.2018
GROUPE	Assura	CANTON(S)	Tous
DESSCRIPTIF	https://www.assura.ch/fr/produits/assurance-de-base/med-de-famille		
CONDITIONS	https://passuraassets02.azureedge.net/blue/cockpit-assets/2018/11/23/5bf85faea0872CSA_MF_10_2018_f.pdf		
AUTRE(S) LIEN(S)	https://passuraassets02.azureedge.net/green/cockpit-assets/2019/02/28/5c781281d0581fiche_produit_MdF_FR_BD.pdf		

L'AVIS DE LA FRC
Modèle médecin de famille avec large choix de médecins. Attention: tiers garant pour les factures pharmacie et sanction sévère.

CHOIX DES PRESTATAIRES		
CONTACT 1 ^{ER} RECOURS	MPR, Art. 22.2	
CHOIX MPR	Libre, Art. 22.2	
LISTE MPR	https://www.assura.ch/fr/produits/assurance-de-base/repertoires-de-medecins	
CHOIX 2 ^E PRESTATAIRE	Libre après l'aval du MPR, Art. 22.2	
AVIS SI HOSPITALISATION	Aval du MPR requis, Art. 22.2	
CHOIX GYNECOLOGUE	Libre, Art. 22.2	
CHOIX OPHTALMOLOGUE	Libre, Art. 22.2	
CHOIX PEDIATRE	Pédiatre = MPR, Art. 22.2	
CHOIX PHARMACIE	Libre	
MODIFICATION LISTE EN COURS D'ANNEE	Par l'assureur: il n'y a pas de liste préétablie, Art. 22.2. L'assuré peut changer de MPR avec l'accord préalable de l'assureur, Art. 22.3	

AUTRE(S) RESTRICTION(S)		
FACTURE DE PHARMACIE	Tiers garant	
CHOIX GENERIQUES	Non spécifié	
AUTRE(S) RESTRICTION(S)	Non spécifié	
CHANGEMENT DE MODELE EN COURS D'ANNEE	Non, Art. 23.2. En cas de déménagement hors de la zone d'application du modèle, transfert dans l'AOS avec franchise identique, Art. 23.3	

URGENCE ET AUTRE(S) DÉROGATION(S)		
DEFINITION URGENCE	Non spécifié, mais l'urgence doit être établie, Art. 22.2	
MODALITES SI URGENCE	Pas d'obligation de recours préalable au MPR, Art. 22.2	
AUTRE(S) DEROGATION(S)	Non spécifié	

SANCTION(S)		
AVERTISSEMENT	Non spécifié	
SANCTION(S) SI VIOLATION	Sanction sévère: pas de prestations en cas de non-respect des consignes, Art. 22.4	

MPR = médecin de premier recours | AOS = Assurance obligatoire des soins (modèle standard)

= pas de restriction
 = à vérifier
 = restriction modérée
 = restriction sévère